



Société Anonyme au capital de 564 748,34 euros Siège social : 15 rue de la Banque - 75002 PARIS 542 030 200 RCS PARIS

## RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

## A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 22 juillet 2013, à 11 heures.

11 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 878 302 actions regroupées sur les 4 344 218 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 20,22 %. L'Assemblée représentant plus du 1/5ème mais moins du 1/4 des droits de vote, elle n'a pu délibérer que sur la partie ordinaire de l'ordre du jour. Les 878 302 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions ordinaires a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et et en %age)							Propor- tion du
		Pour		Contre		Abstentions		Nombre de voix expri-	capital
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	mées	qu'elles représen- tent
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	878 301	99,99%	0	0,00%	1	0,01%	878 302	20,22%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	878 301	99,99%	0	0,00%	1	0,01%	878 302	20,22%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	878 301	99,99%	0	0,00%	1	0,01%	878 302	20,22%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	878 301	99,99%	0	0,00%	1	0,01%	878 302	20,22%
5ème résolution : Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions	AGO	878 302	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	878 302	20,22%
6ème résolution : Pouvoirs pour formalités	AGO	878 302	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	878 302	20,22%
7ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	Absence de quorum requis							
8ème résolution : Modification de l'article 31 des statuts	AGE	Absence de quorum requis							
9ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	Absence de quorum requis							